

# LA RÉGION VIENT AU SECOURS DES CINÉMAS

LUNDI 21 DÉCEMBRE 2020

La Région Bourgogne-Franche-Comté a débloqué une enveloppe de 750 000 € pour apporter des aides d'urgence aux cinémas contraints à la fermeture administrative depuis le 29 octobre 2020.

Intervenir pour que les salles obscures entrevoient la lumière au bout du tunnel... La Région Bourgogne-Franche-Comté vient d'adopter un dispositif de soutien exceptionnel aux 85 cinémas fixes et 5 circuits itinérants qui maillent son territoire. Avec un double objectif : sauvegarder ces établissements culturels et encourager les animations qui favoriseront le retour du public à la réouverture des salles. On fait le point avec le président de l'association Cinémas indépendants de Bourgogne-Franche-Comté, Régis Faure, exploitant à Digoïn et Gueugnon (71).

**Régis Faure, les cinémas qui espéraient rouvrir le 15 décembre restent fermés pour raisons sanitaires, au moins, jusqu'en janvier 2021. Dans quel état d'esprit êtes-vous aujourd'hui ?**

*« Avec nos équipes, nous avons effectivement préparé depuis plusieurs semaines la réouverture. Lorsqu'on a appris la mauvaise nouvelle, nous étions en colère, avec un fort sentiment d'injustice. Maintenant, la colère est un peu passée ; on reprend le combat. En 2020, nous avons été fermés 5 mois sur 12 pour des raisons administratives. En plus, les vacances de Noël, c'est traditionnellement la période où la fréquentation des salles est la plus haute. Alors on essaie de se projeter dans l'avenir afin de sauvegarder nos entreprises et de se préparer à reconquérir les spectateurs. »*

**Début décembre, vous avez rencontré la présidente Marie-Guite Dufay. Qu'attendiez-vous de la Région Bourgogne-Franche-Comté ?**

*« Nous lui avons exposé nos difficultés et fait des propositions pour que la Région puisse nous accompagner. Nous étions notamment favorables à un bonus régional qui viendrait majorer la « prime Art & Essai » versée annuellement par le Centre national du cinéma (CNC) en fonction de la qualité de la programmation et du travail mené auprès des publics. C'est une bonification incitative pour l'organisation d'animations afin que les cinémas vivent et soient plus que des lieux de diffusion. Avec les deux autres volets mis en place par la Région (voir ci-dessous), on s'y retrouve complètement. C'est une réponse à l'urgence et un encouragement à inscrire nos salles dans l'avenir. »*



**Craignez-vous que ces longues périodes de fermeture ne détournent durablement les spectateurs des salles de cinéma ?**

*« L'essor des plateformes de streaming nous inquiète. Les formules d'abonnement rendent le public captif et encouragent une pratique solitaire du cinéma. Mais nous*

*sommes persuadés que les gens vont avoir envie de revenir dans nos salles, de partager des émotions, comme ils l'ont fait en octobre. »*

## Des aides de 1 500 à 30 000 €

Lors de la commission permanente du 18 décembre 2020, la Région a adopté un dispositif de soutien exceptionnel pour l'ensemble des exploitants de cinéma de Bourgogne-Franche-Comté : privés, publics ou associatifs, indépendants ou appartenant à un réseau. Le montant des aides, complémentaires des dispositions du CNC, est compris entre 1 500 € et 30 000 €, selon la taille de l'établissement et la nature de ses difficultés économiques.

Ce dispositif d'urgence compte trois volets d'intervention :

- **la compensation des pertes d'exploitation** sur la période septembre-décembre 2020, à hauteur de 25 % de l'acompte du fonds de compensation du CNC. Pour les 15 cinémas en régie municipale, qui ne bénéficient pas de ce fonds national, une aide forfaitaire de 2 000 € est prévue.
- **la bonification de 50 % du montant de l'aide « Art & Essai »** du CNC (les deux-tiers des cinémas de Bourgogne-Franche-Comté sont concernés).
- **le soutien à la trésorerie** des cinémas qui doivent faire face à d'importantes charges de loyers ou de remboursement de prêt : aide forfaitaire de 2 000 €.

Au total, la Région réserve une enveloppe budgétaire de 750 000 € pour les cinémas de Bourgogne-Franche-Comté qui devront faire leur demande de soutien entre début janvier et le 31 mars 2021.